



PRESENTATION DE LA FONDATION ARTS ET METIERS

(2025-2026)

FONDATION ARTS ET METIERS
Suivez-nous !

De gros avantages

Financer des actions de notre choix dans le cadre de missions statutaires d'intérêt général.

Une capacité à abriter des fondations sous égide (FSE) spécialisées rentrant dans le cadre de nos missions statutaires. (Ascension sociale....)

Une habilitation à recevoir la générosité publique, à émettre des reçus fiscaux et à être exonéré d'impôts (donations, legs, revenus et plus-values...)

Un fond non consommable générant des revenus: 12M€.

Des fonds dédiés aux actions long terme choisis par les donateurs: 8300K€ :(ELF- bourses de promos..)

Des fonds engagés par des conventions: (APE, usines ouvertes , Arts et Métiers Magazine...)

Et quelques contraintes

Un contrôle scrupuleux de l'administration sur l'usage des fonds dans le cadre des missions statutaires

Une obligation de contrôle strict des FSE

Une gouvernance définie par l'état avec un Conseil de 3 collèges et des comptes certifiés par un commissaire aux comptes

Une obligation de traçabilité des fonds garantissant les donateurs de l'usage de leurs dons.

Des sanctions allant de la perte de l'habilitation à émettre des reçus fiscaux au pénal pour le Président en cas d'insincérité sur l'usage des fonds

LA FONDATION ARTS ET METIERS

MISSIONS STATUTAIRES (depuis 2009) :

LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES A TOUS PUBLICS ET AUX JEUNES

LE SOUTIEN AUX JEUNES EN DIFFICULTE QUI SE DESTINENT AUX ETUDES SCIENTIFIQUES

LE SOUTIEN A LA FORMATION DES INGENIEURS EN PARTICULIER A L'ENSAM

LE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL DES INGENIEURS

Un Conseil de 12 membres nommés chacun pour 3 ans, renouvelable une fois

Collège des fondateurs (4):

Stéphane Gorce – Jean- Guy Queromes – Christian Schor – Alain Leroy

Collège des membres de droit (4):

Ministère de l'Intérieur: Marc Bayle

Ministère des Finances: Christian de Boisdeffre

Académie des Technologies: Bruno Jarry

Directeur Général des l'ENSAM: Laurent Champaney

Cooptent

Collège des personnalités qualifiées (4) :

- Pierre Koch (Ai 74)

- Nicolas Cohen(CI97)

- Charles Dehelly (Ch 70)

- Alain Roumilhac (Bo 80)

Un Bureau constitué de quatre administrateurs du Conseil élus pour un an renouvelable

Président: Charles Dehelly Ch 70

Vice-Président: J-G Queromes An 72

Trésorier: Christian Schor CI 84

Secrétaire: Pierre Koch Ai 74

Nomment

- **Ambassadeurs** pour chaque région
 - **Bénévoles** pour des missions spécifiques
- Dont :
- Lucien Coletta : Legs
 - Florence Ferry : PMI - «Un jeune-Un mentor»
 - Robert Gabert: Immobilier
 - Alain Le Floch : gestion du patrimoine
 - Philippe Lhoste : Communication

Dons 2024

3615K€*

*Hors FSE: 1123K€



**Legs &
except.**
670K€



**Gains net
financiers**
1381K€

354K€ de frais de fonctionnement (7,4%)



2 salariés à Iéna au service des donateurs

- Valérie Beurel : chargée des finances- comptabilité
- Caroline Lemoine: secrétariat général et assistante du Président



2 salariés à Liancourt : Régisseuse: Evelyne Dolbet
Fondations Ascension sociale et Fer au Savoir: Marie
Pierre Rabineau

42 bénévoles dont les 12 membres du Conseil

**Une Gestion rigoureuse sous le contrôle du Conseil de la Fondation
Des comptes certifiés chaque année par un commissaire aux comptes.**

9 Fondations abritées (FSE)



Fondation
de l'Ascension
Sociale





Principales actions 2024

(Fondam et FSE « Arts et Métiers »)

 FONDATION ARTS ET METIERS
Suivez-nous !

LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES A TOUS PUBLICS ET AUX JEUNES

A Liancourt, **la Fondation Du Fer au Savoir**, a conduit de nombreuses actions de sensibilisation à la technologie auprès des très jeunes. (1200 élèves de collèges en 2024)

PMI: 500 ingénieurs des Arts et Métiers de 74 groupes régionaux ont été à la rencontre de **20 000** élèves dans les écoles et les lycées pour promouvoir le métier de l'ingénieur.

Finalisation du projet de **Forum de la Technologie** à Liancourt pour « allumer la flammes des jeunes pour les sciences, les technologies du futur et le fabuleux métier d'ingénieur ». Ouverture mi 2026 !



LE SOUTIEN AUX JEUNES EN DIFFICULTE QUI SE DESTINENT AUX ETUDES SCIENTIFIQUES

La Fondation de l'Ascension Sociale:

Depuis 2015, la fondation a attribué 279 bourses à des jeunes à fort potentiel issus de milieux modestes identifiés par 34 lycées et écoles partenaires

Ces jeunes bénéficient de bourses couvrant l'ensemble de leur scolarité et de parrains et marraines .

La fondation Arts et Métiers finance 3 bourses « Arts et Métiers » au meilleur aux deux plus jeunes filles et garçons

Programme « Un jeune – Un mentor »:

En partenariat avec l'Education nationale ,le but est de remettre en selle des jeunes de collèges de zones « difficiles » - 212 jeunes de 4eme ont bénéficié de ce programme piloté par la fondation avec un grand succès au BEPC et une orientation professionnelle choisie (CAP/BTS)

LE SOUTIEN A LA FORMATION DES INGENIEURS EN PARTICULIER A L'ENSAM

Le Programme ELF: L'outil pédagogique pour former les leaders du XXIeme siecle

Ce programme de 15M€ de financement sur 2024-2028 vise à doter les ateliers de l'ENSAM de 85M€ d'équipements à l'échelle 1 dans le domaine des technologies de la 4eme révolution industrielle, sans équivalent dans les autres écoles d'ingénieurs en France.

- 1500K€ de promesse de dons de particuliers plus 450K€ d'entreprises reçus en 2024
- 37 projets acceptés pour 10M€ d'investissement et 3,7M€ de financement par la Fondation dans les domaines de la robotique, du génie industriel ,de l'instrumentation et de la connectivité des équipements , des jumeaux numériques, de la réalité virtuelle et augmentée...

Support aux étudiants:

- Poursuite des financements de l'APE, du programme « peer care » contre les addictions , du Forum des Arts et Métiers.....
- Attribution de 84 bourses d'excellence pour la mobilité internationale

LE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Soutien des jeunes chercheurs et de l'équipe pédagogique de l'ENSAM:

- Accueil d'enseignants chercheurs étrangers à l'ENSAM-
- Séjours à l'étrangers dans de grandes universités étrangères pour les enseignants chercheurs de l'ENSAM.

Soutien actif par de nombreux prêts d'honneur aux créateurs d'entreprises

Anniversaire des 10 ans du fond Arts et Métiers de l'IGEU (initiative grandes écoles -universités) qui en 10 ans a apporté avec la BPI 3700K€ de prêts à 160 jeunes permettant la création de 85 start-up.

Financement de Prix :

- Prix Beziers de thèses doctorales
- Grand Prix de l'Académie des Technologies
- Grand Prix Arts et Métiers des industries responsables en partenariat avec la BPI, la Soce, l'ENSAM et l'académie des technologies récompensant des starts up les plus prometteuses en terme de réindustrialisation et de création d'emplois.

LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL DES INGENIEURS



Archives:

Développement de l'activité « Archives » à Liencourt avec des archivistes professionnels afin de les rendre accessibles aux chercheurs.

Visites et conférences:

- 3500 visiteurs du musée Gadzarts et conférences
- Une affluence attendue en forte croissance avec l'ouverture, mi 2026, du Forum de la Technologie Colette Philippeau*

* Une grande amie des Gadzarts, de Liencourt et une grande donatrice

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !



- De vos dons sur le site:
fondationartsetmetiers.org
- De vos donations, mécénats et legs



FONDATION ARTS ET METIERS
Suivez-nous !

LA FONDATION: UN AMPLIFICATEUR DE GENEROSITE

Amplification

| | | | |
|--|---|-----------------------------|--------------|
| Un don de 600€ ne coûte au donateur que: | ➔ | 150€ par réduction de l'IFI | X 4 |
| | ➔ | 204€ par réduction de l'IR | X 3 |
| | ➔ | 240€ par réduction de l'IS | X 2,5 |

Un don ELF: un levier de x30!!!

Un don ELF de 1000€ (qui ne coûte que 340€ IR) sera abondé de 1000€ par l'Ecole et permettra de recevoir un financement public de 8000€ .

➔ **Un don ELF de 340€ net d'impôts = 10 000€ d'équipements pédagogiques pour les Elèves!**

Comment faire un don?

Par la Poste :

Faire un chèque à l'ordre de : Fondation Arts et Métiers

- *joindre : nom, prénom, adresse postale où sera envoyé le reçu fiscal.*
- *Si besoin, donner la destination souhaitée pour l'utilisation de votre don*



**Fondation Arts et Métiers
9bis avenue d'Iena
75116 Paris Cedex 16**

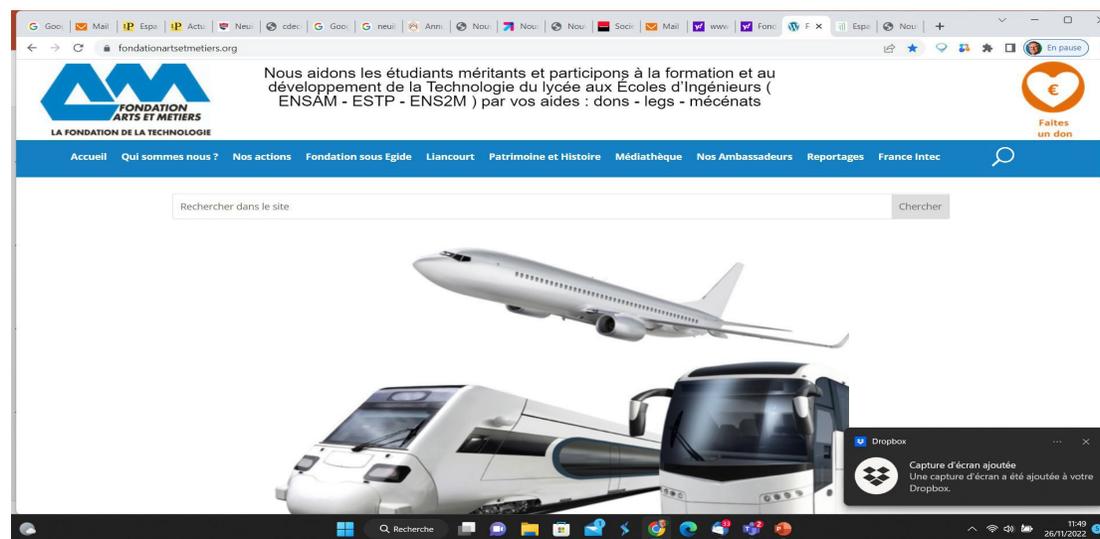
Choix possibles de répartition du don :

- À l'initiative de la Fondation
- Financement ELF
- HanditecAM
- Du Fer au Savoir
- Fondation de l'Ascension Sociale
- Projet spécifique sur un Campus

Par Internet :

- Soit : [Fondationartsetmetiers.org](https://fondationartsetmetiers.org)
- Soit : SocelT → « Liens » → « Fondation Arts et Métiers »

Cliquez sur le « Cœur » :



Comment faire un don?

Choix possibles de répartition :

- À l'initiative de la Fondation
- Financement ELF
- HanditecAM
- Du Fer au Savoir
- Fondation de l'Ascension Sociale
- Projet spécifique sur un Campus

Je soutiens la Fondation Arts et Métiers

Je suis * un particulier une entreprise

Mes coordonnées

Civilité *

Nom *

Prénom *

Si vous êtes sociétaire, merci d'indiquer le numéro (avec la lettre), suivi de votre promotion

Campus

Promotion

Informations pour l'envoi du reçu fiscal (particulier)

Immeuble, appartement

Lieu dit, BP

N°, voie, rue *

Mon don

Je soutiens la Fondation Arts et Métiers et adresse un don d'un montant de :

100 300 500

1000 Montant libre

Je souhaite répartir mon don

Règlement

Total de votre don

500 €

Soit une dépense de 170 € pour ceux imposés à l'IR

Soit une dépense de 125 € pour ceux imposés à l'IFI

Selon le type d'impôt, la réduction fiscale est de :

66%, soit 330 € sur l'impôt sur le revenu, montant déductible dans la limite de 20% du revenu imposable (Art. 200 du Code Général des Impôts)

75%, soit 375 € sur l'impôt sur la Fortune immobilière pour un don qui n'excède pas 66 666 € (Art. 885-0 V bis A du Code Général des Impôts)

J'autorise la Fondation Arts et Métiers à transmettre mes coordonnées à des tiers :

Je valide et me connecte au centre de paiement en ligne

1) Remplir « mes coordonnées »
(pour recevoir le reçu fiscal)

2) Indiquez le montant de
votre don et sa répartition
si vous le souhaitez

3) Cliquez sur « Validez »
Vous arriverez sur le site
de paiement sécurisé

Comment transmettre ? Assurance-Vie – Donation - Legs

L' Assurance Vie:

- En désignant la Fondation Arts et Métiers comme un bénéficiaire d'une assurance vie.

Attention : pour éviter l'escroquerie (très courante) de changement frauduleux de bénéficiaires, en informer la Fondation ou la Soce par l'intermédiaire de la compagnie d'assurance . Une fois **accepté**, le changement de bénéficiaire ne peut se faire qu'avec l'accord conjoint du donateur et du bénéficiaire.

La donation: de son vivant

- A la Fondation Arts et Métiers

Attention: dans la limite de la quotité disponible.

Le legs: à son décès.

En incluant la Fondation Arts et Métiers dans un testament manuel ou devant notaire

- Legs particulier: d'une partie de son patrimoine
- Legs universel: totalité du patrimoine à l'exception des parts réservataires (conjoint, descendants) et legs particuliers.

Comment transmettre ? Assurance-Vie – Donation - Legs

Le legs à charge: des avantages importants pour les héritiers en désignant dans un testament la Fondation comme légataire à charge :

Intérêt:

- Chaque héritier reçoit immédiatement en cash de la Fondation le même montant net d'impôts qui lui revient:  pas de perte d'héritage

Exemple :

Heritage constitué d'une maison d'1M€ transmis à un neveu.

Sans legs: *Au décès, le neveu doit payer 55% d'impôts soit 550K€, et quand il aura vendu 1M€ la maison, son gain net sera de 450K€*

Si la Fondation est légataire à charge: *Au décès, la Fondation paie sur ses fonds propres* immédiatement au neveu 450K€*

Gain pour la Fondation : *1M€ (Maison) – 450K€ (versé au neveu) -247,5K€** (versé aux impôts)= 302,5K€*



Pour aller plus loin : Contacter notre Camarade Lucien Coletta (Li 174), Mob:+33678858874
La Fondation mettra un Notaire à votre disposition

* La Fondation a une durée éternelle et garde en permanence un montant significatif de fonds disponibles.

** La Fondation n'est pas imposable et ne paie que 55% sur le montant versé au neveu



FONDATION ARTS ET METIERS
Suivez-nous !